

LES « COMMUNS PATRIMONIAUX » COMME NOUVELLES RESSOURCES TERRITORIALES

LE CAS [CONFLICTUEL] DU VALLON DES ARÈNES DE LA VILLE DE SAINTES

François POUTHIER ¹

¹ Professeur associé des Universités, Université Bordeaux Montaigne, UMR 5319 PASSAGES
CNRS. France

Résumé

La définition du patrimoine a connu en Occident de fortes évolutions sémantiques. Au « res in patrimonio », la période révolutionnaire française a substitué le « res extra patrimonium », soit les biens universels devant échapper à toute aliénation privée. Ce passage du bien privé au bien d'intérêt général, de l'espace privé à l'espace public, a été analysé comme transformation d'une identité fondée sur une histoire passée, à une conception basée sur une culture commune. Le patrimoine peut donc s'analyser comme le résultat d'un processus social et politique de patrimonialisation, soit la transformation d'un objet en son double symbolique et universel. Il s'agit là du passage progressif de la « conscience patrimoniale » à un « investissement patrimonial », d'une représentation à une action qui cache des logiques sociales, culturelles et politiques différentes.

Si cette « fièvre patrimoniale » marque le triomphe de la dimension politique et sociale du patrimoine, elle correspond également à un phénomène de mondialisation. Cette préoccupation est inscrite dans des textes internationaux, de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Unesco, 1972) à celle et sur la valeur du Patrimoine culturel de Faro (Conseil de l'Europe, 2005). Le(s) patrimoine(s) épousent alors une dimension institutionnelle et politique ; une dimension sociocognitive et mémorielle avec la capacité de révéler le territoire aux personnes originaires, qui l'habitent ou qui y séjournent occasionnellement ; enfin une dimension sociale et identitaire où le(s) patrimoine(s) deviennent support de pratiques collectives.

L'étude porte sur l'amphithéâtre gallo-romain de la ville de Saintes (Charente-Maritime, France, 24 200 habitants) et plus exactement à son « vallon des arènes » qui conjugue les oppositions entre puissance publique - ici la Ville et l'Etat - et usages sociaux - là les riverains, les habitants et les touristes. Il y a là l'évolution d'une production patrimoniale par le haut, celui des Etats et des

experts, à une construction patrimoniale par le bas avec des références identitaires multiples. Ce patrimoine devient alors l'enjeu d'un construit politique - avec un caractère de bien public - et d'un construit social et culturel d'un groupe vivant dans un territoire - avec un caractère de bien commun –.

Le(s) patrimoine(s) permettent alors d'éclairer les problématiques d'un aménagement culturel des territoires. La valeur du patrimoine n'y est plus basée sur sa seule beauté, ses aménités ou sa seule signification historique mais sur le construit social. A ce titre, ils sont à la fois un « produit » commercialisable du territoire) et une « *ressource territoriale* » à enjeux sociaux, environnementaux et économiques, ouvrant la voie notamment à d'autres formes de « *tourisme créatif* ».

Pour autant, cette nouvelle évolution de la valeur patrimoniale en « communs » ne doit-elle pas être interrogée au regard des droits humains et du dialogue interculturel si l'on veut lui conserver sens et éthique ?

Mots-Clés

Communs ; développement local ; patrimoine ; ressources territoriales ; tourisme créatif

Jusqu'à la Révolution française, la notion de patrimoine en France épouse le « *res in patrimonio* », soit un patrimoine limité à celui des particuliers en droit romain. Le patrimoine est un bien de famille et appartient au domaine privé et non public, même si, dès la période médiévale, l'apparition de certaines formes de biens publics - trésor public et trésors ecclésiastiques – obligent à une prise en compte de gestion de la conservation.

Le patrimoine se transmet à ses descendants par le principe de cession par filiation des biens privés avec sélection et production de règles, qui, selon Guy Di Méo, donne néanmoins au « *res in patrimonio* », « *une forte amplitude de construction sociale* »¹. Mais il demeure l'apanage du clergé, de la noblesse et d'une bourgeoisie aristocratique, la gestion utilitaire des villes comme des royaumes impliquant avant tout la capacité à détruire et reconstruire sans état d'âmes ; c'est ainsi que les Piliers de Tutelle seront démolis à Bordeaux.

La naissance du « *res extra patrimonium* »

Une nouvelle conception du patrimoine se manifeste à la Révolution française. La nécessité de préserver des « biens » naît de la contradiction entre la destruction, résultat du « *vandalisme révolutionnaire* » (GREGOIRE, 1794) et la

¹ DI MEO Guy, « *Le patrimoine, un besoin social contemporain* », in *Patrimoine et Estuaires, Actes du colloque International Blaye 5-6-7 octobre 2005*, Renaissance des Cités d'Europe, Editions Confluences, Bordeaux, 2006, p.14.

conservation, soit le souhait de pouvoir réaliser un inventaire de l'ancien monde avant une ère nouvelle. Mais la notion de patrimoine portée par les révolutionnaires français ne s'est pas limitée à préserver, voire à « *retarder pour des hauts critères (esprit, histoire, art, fidélité, ...)* la loi de la nature qui est d'éliminer l'inutile »². Elle a jeté les bases d'une politique patrimoniale, vectrice d'unification du corps social, en étatisant le patrimoine. La Révolution n'a donc pas inventé le patrimoine mais a compris comment la question culturelle était éminemment politique en mettant en œuvre un processus de collectivisation avec des modalités d'interventions publiques : liste et inventaire mais aussi tri et destruction des mémoires singulières.

Cette politique se concrétise dès 1790, sous la forme d'une Commission des Monuments qui, à l'initiative de Condorcet, inventorie, protège monuments et œuvres d'art et les convertissent en biens nationaux. Le patrimoine devient « bien public de la Nation » ce qui n'est pas sans lien avec le passage d'une conception de l'identité française fondée notamment sur une histoire passée à une conception basée sur une culture commune. Elle prend toute sa vigueur sous la Monarchie de Juillet. La Commission Supérieure des Monuments Historiques est instaurée en 1834. Il s'ensuit un premier inventaire des bâtiments antiques, médiévaux et renaissance qui deviennent autant d'emblèmes d'une France nouvelle qui puise ses racines et se fonde en amont de l'absolutisme et de la « césure révolutionnaire ». A partir de 1848, émerge de manière centralisée une première administration des monuments historiques qui vient contester les pouvoirs étendus des préfets et de certains évêques. Elle concentre ses efforts prioritairement sur le bâti, en hissant le monument public ou privé sur un plan d'intérêt général qui appelle et oblige protection voire reconstruction.

Ce mouvement de centralisation stabilise les procédures et se dote de moyens. Mais il dessaisit également les territoires français locaux - notamment les communes – d'une responsabilité patrimoniale. Cela les conduit à se désengager et à se laisser traiter comme mineurs. Cette « mise sous tutelle » a longtemps marqué les rapports entre l'Etat et les collectivités, comme le rôle que l'Etat confère aux associations et sociétés savantes qu'il jugule et limite par la définition de normes et de procédures (CLEVAREC - SAEZ, 2002).

En « inventant » un patrimoine national partagé par tous les citoyens, on fabrique ainsi une nation. De nouvelles figures (Vercingétorix, Charlemagne, Jeanne d'Arc, ...) sont érigées, que l'imagerie du XIX^{ème} siècle contribuera à transformer en mythes nationaux (NORA, 1984). Le patrimoine devient, avec l'école, un des outils privilégiés de cet Etat-Nation qui souhaite incarner un idéal

² LAMY Yvon, « *Patrimoine et culture, l'institutionnalisation* », in POIRRIER Philippe., VADELORGE Loïc. (Dir.), *Pour une histoire des Politiques du Patrimoine, Comité d'histoire des politiques du patrimoine*, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, La Documentation française, Paris, 2003.

de société et de communauté. La politique de conservation patrimoniale initiée par la Monarchie de Juillet, fonde un monopole étatique et professionnel qui se décline dans les différentes lois et règlements qui ponctuent XIX^{ème} et XX^{ème} siècles : concours des monuments historiques en 1883, classement en 1887, protection et inscription de 1913, qui à la fois, ont « *valeur de remémoration (histoire et mémoire) et valeur de contemporanéité (usages et art)* »³. Le patrimoine « bien public » devient un élément de construction de repères communs et d'une identité nationale, avec en parallèle la célébration de faits marquants comme celle du premier centenaire de la Révolution française. La naissance des secteurs sauvegardés et de l'inventaire (1964), sous le Ministère Malraux, poursuit et amplifie cette préoccupation patrimoniale avec des valeurs tant symboliques que matérielles. Aux seuls patrimoines bâtis, mobiliers ou écrits, s'adjoignent des patrimoines industriels, des patrimoines à vocation réparatrice (guerres, génocides, crises sociales), des « petits patrimoines » non classés, des patrimoines naturels et/ou paysagers, ...

Car ce qui fait patrimoine dans les années 70, ne réside donc plus uniquement dans une quelconque valeur intrinsèque d'objets mais dans leur poids et leur présence vibrante dans les représentations sociales. Pour autant, l'implication directe de la population demeure en retrait et peu acceptée. L'Institution - Etat puis les Collectivités territoriales – reste seule à même de déterminer ce qui fait « patrimoine », car celui-ci fabrique le construit de la communauté politique et sociale dont il est à la fois le produit et le vecteur. Cette posture a favorisé l'avènement d'un « tout patrimoine », soit un processus de patrimonialisation avec valeurs symboliques et matérielles, en gagnant en extension ce qu'il a parfois perdu en intensité. Ce processus s'est symbolisé dans l'année 1980 « dite du patrimoine » et de manière plus récurrente dans le succès non démenti des journées du patrimoine.

La définition du patrimoine a connu en France de fortes transformations sémantiques. Au « *res in patrimonio* » monarchique, la Nation française a substitué le « *res extra patrimonium* », soit les biens universels devant échapper à toute aliénation privée. Ce passage du bien privé au bien d'intérêt général, de l'espace privé à l'espace public, a ancré, dans la culture française, une « **conscience patrimoniale** » axée sur l'inventaire des richesses et la préservation d'« *œuvres capitales de l'humanité* »⁴. Le patrimoine devient le résultat d'un processus social et politique de patrimonialisation, soit la transformation d'un objet en son double symbolique et universel (DI MEO, 2006).

D'une fièvre patrimoniale à une épidémie mondiale !

³ BENHAMOU Françoise, *Economie du patrimoine culturel*, La Découverte, Coll. Repères, Paris, 2012

⁴ Décret du 24 juillet 1959 fondateur du Ministère français de la Culture et de la Communication.

Cette « fièvre patrimoniale » marque le triomphe de la dimension politique du patrimoine avec sa valeur d'estime, d'identité et de culture commune ainsi que celle de sa dimension sociale avec sa valeur de partage, qui, en se « dématérialisant », ne cessent de s'étendre. Cette expansion de la notion de patrimoine reflète aussi l'importance croissante du local, tant par le rôle des collectivités territoriales françaises que par celui des personnes qui habitent les territoires, signifiant que la Nation n'est plus la seule référente dans ce qui fait patrimoine, qui - sans adjoindre de pluriel - baptise des catégories nouvelles : le patrimoine devient ainsi « nouveau », « immatériel » ou simplement « petit ». Mais cette fièvre correspond également à un phénomène de mondialisation.

Selon l'Unesco, « le patrimoine mondial désigne un ensemble de biens culturels et naturels qui présentent un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité »⁵. Faire fructifier et transmettre les héritages culturels et naturels concerne alors tous les champs du patrimoine, qu'ils soient, matériels ou immatériels. Cette préoccupation est inscrite dans des textes internationaux – tous n'ayant pas été ratifiés par la France –, de la « Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel » (Unesco, 1972) à celle « européenne du Paysage de Florence » (Conseil de l'Europe, 2000), de la « valeur du Patrimoine culturel sur la société de Faro » (Conseil de l'Europe, 2005) à la « Convention sur la diversité biologique du Sommet de la Terre » (Sommet de la Terre, Rio 1992) en passant par la « Conférence sur l'éducation à l'environnement et au développement durable de Tbilissi » (1977). Cette autre approche patrimoniale, qui n'est pas sans emprunter à l'ethnologie et à l'anthropologie a pour but d'amener individus et collectivités à s'approprier leur environnement et à en saisir la complexité. Pour ce faire, il importe qu'ils acquièrent les connaissances, les valeurs et les comportements pratiques nécessaires pour participer de façon responsable à la prévention et à la gestion de leurs patrimoines culturels et naturels.

Le(s) patrimoine(s) conjugue(nt) donc à la fois un cadre d'action publique avec sa dimension politique et ses relations de domination, et, à la fois, les diverses formes de rapport que les individus et groupes sociaux ne cessent d'entretenir avec lui. Comme l'indique la « Convention de Faro du Conseil de l'Europe » (2005) : « le patrimoine constitue un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent (...) comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux ». Il y a là, passage d'une production patrimoniale par le haut, celui de la Nation et des experts, à une construction patrimoniale par le bas avec des références identitaires multiples (VESCHAMBRE, 2009). Le

⁵ « Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel », Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris du 17 octobre au 21 novembre 1972.

patrimoine devient alors à la fois un construit politique - avec un caractère de bien public - et un construit social et culturel d'un groupe vivant dans un territoire - avec un caractère de bien commun. Il participe à la construction symbolique d'un espace avec « *un processus idéologique et matériel, forgé par l'idée que la société se donne d'elle-même et de son environnement* »⁶. Il s'agit là du passage progressif de la « conscience patrimoniale » à « **l'investissement patrimonial** », d'une représentation à une action, qui cache des logiques sociales, culturelles et politiques qu'on ne saurait ramener à une ligne unique.

Cet investissement patrimonial épouse d'abord, une **dimension mémorielle et socio-cognitive** avec la capacité de révéler les territoires aux personnes qui en sont originaires, qui l'habitent ou qui y séjournent. Comme un manuscrit qui porterait différents niveaux de textes – un « *palimpseste de la mémoire* » dit Yvon Lamy en citant Baudelaire -, le local présente en effet une accumulation de « *plusieurs niveaux de textes superposés, plusieurs discours qui se paraphrasent, se contredisent, s'ignorent* »⁷. Les territoires seraient ainsi le « *résultat vivant de ce que l'interminable passé a déposé patiemment par couches successives (...). En somme un résidu, un amalgame, des additions, des mélanges* »⁸. D'où le besoin d'une transmission sociocognitive reposant sur des processus ascendants mis en œuvre par les personnes elles-mêmes, plus que sur ceux produits de haut en bas, par les mécanismes de l'action publique et les « experts nommés », surtout si ces derniers se limitaient à l'émission de normes. Par rapport à l'espace abstrait des compétences, celui des aménageurs ou encore des conservateurs, l'espace des performances qu'accomplissent quotidiennement les usagers et les personnes qui habitent le territoire est ainsi un espace concret (LEFEBVRE, 1974).

Ensuite, une **dimension sociale et identitaire** où le(s) patrimoine(s) deviennent support d'une nouvelle sociabilité ce qui n'a pas été sans décontracter les politiques publiques. La valeur de l'objet, matériel comme immatériel, ne réside plus alors dans sa valeur d'usage intrinsèque (esthétique, ethnologique, historique, scientifique, ...) mais dans celle extrinsèque de partage. Cette construction socio-historique n'est pas exempte d'une construction identitaire. Car le résultat de l'intensité du sentiment d'appartenance à un espace local varie en fonction des conditions d'élaboration du processus patrimonial et de la mémoire vivante collective (DI MEO, 1996). Cette construction identitaire entretient une « *dialectique entre le passé, le présent voir le futur du territoire,*

⁶ DEBARBIEUX Bernard, *Le lieu, fragments et symboles du territoire*, Espaces & sociétés n°80A, Eres, Paris, 1995

⁷ LAMY Yvon., *Patrimoine et paysages naturels*, Actes du Colloque de Saint-Emilion, Renaissance des Cités d'Europe, éditions Confluences, Bordeaux, 2001

⁸ BRAUDEL Fernand, *L'identité de la France, Espace et histoire*, Flammarion, Paris, 1986, p.17

considérée comme un élément de développement local »⁹. Elle est donc avant tout un assemblage (HEINICH, 2018) d'un monde réel et de situations vécues, d'une dimension imaginée qui régit les représentations et d'une dimension symbolique qui cherche à ordonner les représentations et à conférer du sens au(x)patrimoine(s) ; l'identité ne peut en effet se borner une seule conception binaire du monde « où n'existerait que des faits bruts ou des illusions, du donné ou du fabriqué, du naturel ou de l'artificiel, du nécessaire ou du contingent »¹⁰.

Enfin, une **dimension institutionnelle et politique** où, sans contester un patrimoine axé sur la Nation, les acteurs publics y ont agrégé un patrimoine axé sur un territoire, faisant de cette reconnaissance d'un passé – le temps de production de l'objet -, une mobilisation dans un présent – ce qui est digne d'être considéré –, pour se projeter dans un avenir – quelle dynamique pour notre territoire. D'expressément national et politique, l'investissement patrimonial est ainsi devenu local, glissant du politique au social, de l'exceptionnel au banal, des « œuvres capitales de l'humanité » à la problématique des « lieux de mémoire ».

Un vallon des Arènes saintongeais en conflits d'usages

La ville de Saintes (France) compte 27 000 habitants dans une agglomération de 60 000 habitants. Elle est la deuxième ville du département de la Charente-Maritime, dont elle a été la préfecture en 1790 avant que La Rochelle, sous l'Empire (1810), ne lui ravisse cette place. Capitale de la province de Saintonge sous l'Ancien Régime, la ville a longtemps été au cœur des échanges tant atlantiques qu'avec le bassin méditerranéen. Il est vrai qu'elle bénéficie d'une situation privilégiée : terre de transition au cœur de l'Aquitaine, à proximité du littoral Atlantique, elle s'est structurée à la croisée de voies de communication anciennes. Créée probablement à la fin de la République romaine mais structurée durant la période impériale (I^{er} siècle), Saintes est d'abord une ville gallo-romaine dont le premier plan d'urbanisme est inspiré directement des grandes cités latines. Elle a conservé un grand nombre d'édifices (amphithéâtre, thermes, arc ...) dont l'ampleur reflète le statut de la ville, capitale de la province romaine Aquitania. Suite aux invasions, son expansion se réduit, comme nombre de villes gallo-romaines, à un périmètre serti par des remparts dans lequel se développe la ville médiévale. Cathédrale Saint-Pierre, Palais Episcopal, Hôtel-Dieu, Eglise Saint-Eutrope, Abbaye aux Dames sont autant de traces des établissements médiévaux qui émaillaient la ville. À la période moderne, preuve de son opulence et de son rayonnement, de nombreux hôtels particuliers se construisent sans modifier le parcellaire médiéval.

⁹ TEILLET Philippe, « *La construction des projets culturels de pays* », in *Nouveaux territoires de la culture, nouveaux partenariats*, Actes du Colloque national Culture et Départements, Marseille, 2004

¹⁰ HEINICH Nathalie, *Ce que n'est pas l'identité*, Gallimard, Le Débat, Paris, 2018, p.36

A l'image d'autres villes de France – telle Bordeaux -, il faut attendre les derniers intendants de la monarchie pour voir naître une politique de grands travaux traduite par un nouveau plan de voirie destiné à aérer la ville. Ces travaux sont poursuivis au XIX^{ème} siècle avec des infrastructures publiques monumentales comme le palais de justice, l'hôtel de ville ou le théâtre Gallia. La ville de Saintes dispose donc d'un patrimoine d'exception. Ville d'art et d'histoire depuis 1989, patrimoine mondial de l'Unesco pour l'édifice roman Saint-Eutrope, elle compte une trentaine de sites protégés au titre des monuments historiques (inscrits ou classés) dont 22 sont en gestion municipale, ce qui en fait une des villes de Nouvelle-Aquitaine la mieux dotée en patrimoine gallo-romain et médiéval.

Ce patrimoine de toutes époques est donc une source d'attractivité. Dans ce cadre, l'aménagement du Vallon des Arènes (50 000 visiteurs par an) souhaité par les édiles de la commune s'inscrit dans une nouvelle étape de mise en valeur : l'église Saint-Eutrope demande d'une part des travaux de restauration et d'autre part, d'aménager ses abords, contraint dans un parcellaire étroit et dédié aux véhicules routiers ; l'ancien musée lapidaire pourrait donner corps à un complexe archéologique de nouvelle génération en proximité de l'amphithéâtre ; les acquisitions des maisons Audiat et Bourignon ainsi que leurs jardins donnant sur le vallon permettraient des extensions; enfin, l'amphithéâtre doit faire l'objet d'une étude archéologique et d'une restauration du bâti, pour des raisons tant de conservation que de sécurité. Le Maire, Jean-Philippe Machon a également souhaité que, par l'aménagement pérenne de gradins et des accès, l'amphithéâtre puisse également devenir un équipement mieux adapté à une offre culturelle complémentaire de la ville. Il est vrai que ce dernier a déjà accueilli par le passé de nombreuses propositions spectaculaires : la Comédie Française mais aussi le Royal de Luxe ou encore les manifestations départementales estivales de Sites en Scènes y ont trouvé place. Pour réaliser ce gradinage comme pour établir un calendrier de restauration, une étude a été conduite avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine et les services de l'Etat concernés.

« Il s'agit d'un grand projet de valorisation (...) avec l'idée de faire de Saintes un grand archéopôle, avec toutes les dimensions touristiques, pédagogiques, archéologiques, environnementales, etc. Les théâtres romains d'autres villes ont tous été remis dans un état qui permet de voir des spectacles. (...) Aujourd'hui se pose la question d'un aménagement amovible parce qu'on n'a pas entretenu, pendant des siècles, cet endroit, voire on l'a pillé. Par conséquent, ce lieu est en train de mourir. S'opposer à la valorisation de ce lieu, au fait qu'il vive, c'est laisser un chef-d'œuvre en péril tranquillement mourir de manière statique. Ce n'est pas un lieu réservé à une élite. (...) On ne va pas laisser Saintes au bord de la route ! Il y a des emplois à la clé ; le tourisme engendre des emplois commerçants, de services... Le tourisme, c'est notre

dynamique, parce que Saintes est une ville patrimoniale, pas industrielle. On ne va pas mettre en péril ce monument, la Drac ne nous laissera pas faire n'importe quoi. C'est en le laissant abandonné qu'il sera en péril »¹¹.

À l'échelle de toutes les Collectivités, l'Etat étant la première d'entre elle, il y a là des ressources archéologiques, éducatives et touristiques à exploiter ; pour la Ville et son Agglomération, il y a également un enjeu à (ré)aménager un « cœur de ville »¹² soumis comme bon nombre d'autres petites et moyennes villes françaises à une baisse de population et à paupérisation. Si le projet est d'ordre patrimonial, touristique et culturel, il est donc également un « projet de ville » qui ne peut se réaliser et s'approprier sereinement sans la pleine participation des habitants, de leurs structures associées et des acteurs culturels publics et associatifs déjà à l'œuvre dans le territoire saintongeais. Car Le Vallon des Arènes est en proximité spatiale du centre-ville. Il n'est séparé que par un boulevard XVIII^{ème}, mais ce dernier scinde et empêche des circulations fluides qu'elles soient « douces » ou routières si l'on doit tenir compte d'une circulation et d'un stationnement adaptés à une fréquentation accrue. Corollairement, la place occupée par l'ancien hôpital dont la destination future n'est pas encore arrêtée, forme un « glaciais » aux quartiers entourant le Vallon.

Si cette posture politique publique, et notamment municipale, s'inscrit donc dans une réflexion d'ensemble, elle a toutefois généré une forte opposition aussi bien d'un tissu associatif représenté par la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Charente-Maritime que par des habitants et des riverains regroupés dans l'association Médiations et dont la pétition a recueilli plus de 6 100 signatures. Les opposants ont « alert[é] la Ville sur le danger de la pose de ces gradins, les risques de dégradation du site, l'incohérence du projet face à la désastreuse qualité d'accueil existante ou la capacité de stationnement. (...) Il est mauvais pour le monument, mauvais pour le quartier, mauvais pour les finances de la ville »¹³. Des arguments repris par l'opposition municipale: "Les gradins sont un projet cher, non concerté et dégradant l'esthétique du lieu ainsi que sa lecture historique. Le tourisme de demain sera axé sur l'authenticité de l'amphithéâtre et la protection de son environnement. Le projet municipal n'en prend pas le chemin. Nous sommes fermement pour une restauration et affirmons fortement que la notion de réversibilité qui nous est opposée n'existe nullement en matière de patrimoine (...) Il faut parler également des altérations dues aux

¹¹ Jean-Philippe Machon, Maire de Saintes in Sud-Ouest du 16 février 2018

¹²Saintes fait partie des 222 communes françaises retenues dans le plan national « Action Cœur de ville ». Ce dispositif vise à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités, à développer l'accessibilité ainsi que la mobilité et à restructurer l'habitat afin d'améliorer les conditions de vie dans le cœur des villes moyennes.

¹³« Le combat de Médiations pour les arènes continue », Blog de « Nicole Bertin Infos » publié le 10 octobre 2017

vibrations sur le monument, d'un enlaidissement certain, des nuisances sonores pour les riverains »¹⁴.

La rénovation de l'amphithéâtre de Saintes suscite donc de multiples obstacles. L'implication des habitants et riverains ne peut être obérée car s'ils en sont les premiers bénéficiaires, ils sont les premiers impactés et devraient en être aussi les premiers ambassadeurs. De même manière, les nombreuses associations éducatives et archéologiques qui œuvrent depuis de nombreuses années ne peuvent être absentes d'un partage de réflexions sur l'évolution tant culturelle qu'urbaine du site. Et le seul argumentaire rationnel de la valeur archéologique du site - « *dans sa lecture initiale, longtemps à l'état de carrière et réaménager au XIX^{ème} siècle, seuls 11% de ces matériaux sont gallo-romains et le sol antique se situe sous deux mètres de remblais* »¹⁵ - ne suffit ni à légitimer l'action ni à désamorcer les conflits d'usages.

Car il y a là et encore une production patrimoniale par le haut, celui des Etats et des experts, qui s'affronte à une construction patrimoniale par le bas avec des références identitaires multiples (JULLIEN, 2008). Ce patrimoine, pourtant classé dès 1840, n'est donc plus l'enjeu d'un seul construit politique - avec un caractère de bien public – mais aussi celui d'un construit social et culturel d'un groupe vivant dans un territoire - avec un caractère de bien commun (MICOUD, 2004). Preuve que les processus qui doivent dorénavant animer cette dimension socio-mémorielle des patrimoines, répondent autant à un enjeu proprement historique et patrimonial avec mise en lumière d'un passé qu'à un enjeu contemporain à valeur explicative qui met en lumière des points communs comme les dissensus. En cela, les processus patrimoniaux comptent une forte dimension sociale et identitaire. Dans cette patrimonialisation du territoire, la valeur du(des) patrimoine(s) n'est plus basée sur sa beauté, ses aménités ou sa seule signification historique et politique mais sur son construit social, dans un processus continu et dynamique.

Le patrimoine comme ressource territoriale

Le(s) patrimoine(s) représente(nt) alors un besoin social essentiel, source de sentiment d'appartenance et de diversité, créateur de repères spatio-temporels tangibles dans un monde mobile. Ils permettent d'éclairer les problématiques d'un aménagement culturel des territoires en valorisant leurs ressources. Si ce bien à la fois public et privé se réinterroge dans une co-responsabilité partagée

¹⁴ « *Saintes : Jean-Philippe Machon et Serge Maupouet, les nouveaux gladiateurs des arènes ?* », Blog de de « Nicole Bertin Infos » publié le 28 septembre 2017

¹⁵ Arnaud Littardi, Directeur de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, Blog « Nicole Bertin Infos » 18 octobre 2017

entre personnes et pouvoirs publics, il devient une ressource territoriale (LANDEL, PECQUEUR, 2009) à enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Mais une distinction s'impose entre un patrimoine conçu comme un produit commercialisable localement et peu exportable, comme cela peut être le cas de l'amphithéâtre de Saintes - hormis par certaines productions dérivées - et une ressource en mesure de conférer une valeur d'externalités (GREFFE, 2006).

Le patrimoine comme produit se fait le témoin d'une histoire. Il s'identifie avec le territoire et les activités qu'ils génèrent, se redistribuent dans le territoire concerné. Socialement, il contribue tout autant à un sentiment d'appartenance, une « fierté territoriale » - preuve en est Saintes où tous partagent l'intérêt d'un patrimoine archéologique - qu'à reconstruire du lien social ou maintenir de l'emploi ; économiquement, il redistribue par les recettes du tourisme au territoire - les nuitées, le prix du bien, ...- à condition bien évidemment que le patrimoine soit géré localement et de disposer des aménités nécessaires. Et dans ce cas, comme la plupart des biens culturels matériels, il est un bien d'expérience qui ne se révèle qu'une fois consommé (BENHAMOU, 2012).

La valeur du patrimoine est alors d'usage combinant « *identité locale, élément d'un cadre de vie et héritage historique à conserver* »¹⁶. Elle s'appuie sur des produits matériels. Elle demande une prise de conscience de la responsabilité collective des acteurs publics et des habitants. Elle oblige à la mise en œuvre de nouveaux moyens pour conserver ou rivaliser dans l'offre. Le patrimoine comme produit génère un inter sectorialité car le produit patrimonial mobilise d'autres silos de l'intervention publique (social, tourisme, économie, coopération internationale, ...) et les acteurs privés du territoire (transports, hôtellerie, services, ...). Le patrimoine peut alors devenir prétexte pour obliger à la mise en réseau.

Mais **le patrimoine est aussi une ressource territoriale**. Il se révèle comme attribut spécifique du territoire (GUILLON, SCHERER, 2010). Ses aménités ne sont plus jugées sur leurs retombées directes mais sur celles indirectes ou induites. La valeur patrimoniale dépasse alors celle de l'usage et s'étend à une valeur d'échange voire d'estime, « *en cessant de rabattre la notion de patrimoine sur les catégories traditionnelles de l'économie, en cessant d'identifier patrimoine et capital* »¹⁷. Elle oblige à penser des flux, des enrichissements mutuels et réciproques. Elle intègre des objets matériels et

¹⁶ ETD, *La contribution du patrimoine culturel au développement des territoires*, avril 2004.

¹⁷ BARRERE Christian, « *Les dynamiques économiques du patrimoine* », in BARRERE Christian., BARTHELEMY Denis, NIEDDU Martino, VIVIEN Franck-Dominique (dir.), *Réinventer le patrimoine : de la culture à l'économie une nouvelle pensée du patrimoine ?*, L'Harmattan, Paris, 2005, pp. 109-120

immatériels considérés comme non-marchands à l'image des femmes et des hommes qui habitent le territoire (LANDEL, SENIL, 2009).

Dans le premier cas, le patrimoine comme produit est un stock accumulé qui se transforme au gré de l'évolution des territoires. Il se matérialise par des lieux et des objets commercialisables et transférables. Il demande restauration, conservation voire parfois réaffectation ou réutilisation, comme ce peut être l'attente des élus de Saintes. Avec le risque d'en avoir jamais fini ; dans un contexte de forte concurrence entre territoires, de fidélité territoriale écornée, les objets patrimoniaux sont en mesure de se « périmer ». Dans le second cas, il est une ressource, un capital vivant. Il se définit comme un « *ensemble, attaché à un titulaire exprimant sa spécificité, et ensemble historiquement situé, d'avoirs transmis par le passé, avoirs qui sont des actifs matériels, des actifs immatériels et des institutions* »¹⁸.

Cette ressource territoriale présente autant de valeurs pour la dynamique sociale que comme **facteur potentiel d'attractivité territoriale**, tant pour de nouveaux résidents que pour des touristes. Les activités de loisirs sont en effet devenues « *les emblèmes d'une économie uniquement concentrés sur la consommation de loisirs* » et les acteurs du patrimoine ont cherché à apparaître « *comme des entrepreneurs de territoire plutôt que comme des planificateurs sociaux, en mesurant l'impact des loisirs au travers de l'adage « best value for money* »¹⁹. Si l'association du tourisme aux objectifs du développement des territoires semble donc bien souvent aller de soi, les opérateurs touristiques ont bien du mal à échanger avec les acteurs culturels et vice versa. Comme s'il y avait une fatalité à ce que s'opposent la notion de qualité (patrimoniale) et celle de quantité (vacancière), les valeurs et le sens que l'on donne à la préservation avec la nécessité de faire de l'économie.

Mais le rapport étroit que les deux entretiennent dorénavant au(x) territoire(s) n'est pas sans rappeler et réactiver une association qui aurait pu être plus spontanée (POUTHIER, 2011). Ils sont non seulement constitutifs d'un patrimoine localisé mais aussi l'un comme l'autre, capables de générer le « génie du lieu », autour duquel le vacancier, le touriste, se déplace, produit, se retrouve, apprend, s'émeut. De nouvelles préoccupations touristiques ont vu le jour ces dernières années, de personnes qui ne veulent plus venir se superposer artificiellement à une population mais souhaitent mieux connaître le territoire où ils viennent séjourner, en essayant de comprendre les femmes et les hommes qui l'ont fait, comme ceux qui contribuent à le faire. Il semblerait ainsi qu'« *après un tourisme de masse centré sur le having holidays, puis un tourisme culturel de*

¹⁸ BARRERE Christian, *Les économistes face à l'objet patrimoine*, Université de Reims, 2001.

¹⁹ SAEZ GUY, « *Les loisirs, temps social, temps pour soi, temps aménagé* », in HUET Armel, SAEZ Guy, *Le règne des Loisirs*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube, 2002

*must see sights*²⁰, les vacanciers chercheraient à vivre des expériences touristiques créatives »²¹. Cette interaction entre touristes visiteurs et population résidente, engagés ensemble dans une expérience commune, un apprentissage participatif aux cultures et à l'esprit des lieux est aussi motivée par le désir du lien, celui qui transforme le résident et le visiteur en citoyen. Il devient ainsi désuet d'opposer un tourisme « individuel », sensible et cultivé à un tourisme « industriel », inculte.

Prendre le temps de regarder son environnement, d'arpenter des lieux et des espaces quotidiens, d'aller à la rencontre et à l'écoute d'autrui, ne sont donc pas sans permettre une autre prise en compte du « déjà là » (CHEMETOFF, 2010), et de faire évoluer perceptions et représentations. De par la ressource et non uniquement produit qu'il est, de par l'espace public²² « *exercice d'écriture démocratique* » (PETCOU, PETRESCU, 2008) qu'il serait en capacité d'engager - à condition que cette même puissance publique le souhaite ou en ait l'intention comme on peut le constater à contrario à Saintes -, de par le construit social qu'il devient, **le patrimoine devient territorial**, soit un champ de l'appropriation commune et de la négociation perpétuelle d'accords partagés, avec une visée éthique plus qu'esthétique : « *l'expression « patrimoine territorial » (...) fait référence à l'ensemble des biens (naturels, historiques, culturels et ethnologiques), correspondant à un espace/société particulier, dont les composants, l'exploitation actuelle et passée, l'origine, la singularité et/ou la rareté qu'ils représentent ont une valeur et une signification spéciales. Il faut l'interpréter comme un tout systémique. (...) cela permet, en se plaçant dans une perspective de reconnaissance sociale, que le patrimoine puisse d'abord être converti en ressource culturelle, puis en ressource de développement* »²³.

²⁰ Littéralement « prendre des vacances », péjorativement axées sur consommation et standardisation, et « voir les meilleures vues », terme employé pour désigner les visites guidées en autobus dans les villes.

²¹GOMBAULT Anne, *L'AlphaBEM des industries créatives*, BEM, Bordeaux, 2009. La notion de creative (RICHARDS, WILSON) est discutable car étayée par le seul marketing.

²² Le terme Espace public s'entend au sens de ARENDT Hannah, « *Retour à l'envoyeur* », in *Penser l'événement*, Paris, Belin, 1989, p. 253-268, et d'HABERMAS Jurgen, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, Paris, 1962, soit « *un processus au cours duquel le public constitué d'individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État* »,

²³ RUBIO TERRADO Pascual, « *Patrimoine territorial et tourisme rural en Espagne* » in GARNIER Edwige., SERRE Frédéric., *Patrimoine, identité et développement territorial*, La Librairie des Territoires, Sarrant, 2015, p.122

Des « communs » patrimoniaux ?

La patrimonialisation du territoire pourrait alors être considérée comme un « bien commun » (SGARD, 2010). En posant non spécifiquement sa préservation mais son inscription sociale et sa durabilité dans le temps, les patrimoines représenteraient un « esprit [présent] du lieu ». Voilà qui n'est pas sans interroger les politiques publiques françaises du patrimoine et se rapprocher des positions du Conseil de l'Europe au travers de la Convention de Faro de 2005²⁴ et de la Déclaration sur les droits culturels dite de Fribourg (2007)²⁵. Les cultures sont ainsi un patrimoine commun de l'humanité avec exercice des droits éducatifs et informatifs et reconnaissance des patrimoines culturels. Ils forment des communautés patrimoniales se composant de personnes qui attachent de la valeur à des aspects spécifiques du patrimoine culturel qu'elles souhaitent, dans le cadre de l'action publique, maintenir et transmettre aux générations futures. Par la participation pleine et entière à la vie culturelle du territoire, elles reconnaissent la personne comme porteur de droits essentiels à la dignité humaine en capacité d'exprimer et développer leur humanité (BOUCHARD, à paraître), à condition d'engager un dialogue, une « palabre » (LUCAS, 2012). C'est d'ailleurs la proposition que l'Université Bordeaux Montaigne et sa cellule de transfert UBIC (Université Bordeaux Inter-Culture) a faite aux élus de la Ville de Saintes.

Sur la base de ce référentiel, la patrimonialisation du territoire ne serait plus seulement un commun **mais des « communs »** (OSTROM, 2009) ce qui n'est pas sans interroger droit de propriétés et de mise en exploitation. Les trois piliers que propose en effet Elinor Ostrom pour définir les « communs » articulent une ressource (ici un patrimoine territorial), une communauté (là les habitants et les pouvoirs publics d'un territoire) se donnant des règles mutuelles de gouvernance (ici la gestion d'un bien commun patrimonial). Mais pour autant comment garantir que ces « communs patrimoniaux » garantissent bien de faire humanité ?

C'est pourquoi Irène Favero (FAVERO, 2017), en s'appuyant sur le travail des juristes italiens Ugo Mattei et Stefano Rodotà, établit un rapport de dépendance entre communs et respect des droits fondamentaux des personnes : *« Les biens communs exigent une forme différente de rationalité, capable d'incarner les changements profonds que nous vivons et qui investissent la dimension sociale, économique, culturelle et politique. Nous sommes ainsi obligés de dépasser le schéma dualiste, de dépasser la logique binaire qui a*

²⁴La « Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société » du 27 octobre 2005 dite de Faro lie le concept de "patrimoine commun de l'Europe" aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. Elle apporte une contribution originale aux questions du "vivre ensemble", de la qualité et du cadre de vie dans lequel les citoyens veulent prospérer. La France ne l'a ni signé, ni ratifié.

²⁵<https://www.fidh.org/IMG/pdf/fr-declaration.pdf>

dominé depuis deux siècles la réflexion occidentale – propriété publique et propriété privée. Et tout cela se projette dans une dimension de citoyenneté, en raison du rapport qui s'institue entre les personnes, leurs besoins, les biens qui peuvent les satisfaire »²⁶.

Pour considérer des « communs patrimoniaux » gardant sens et éthique au regard des droits culturels, il conviendrait alors de transformer l'équation proposée par Elinor Ostrom en (ad) équation, soit un rapport parfait de concordance, conjuguant le patrimoine comme des communs territoriaux interrogés au regard des droits humains, demandant à engager un dialogue interculturel sans cesse renouvelé dans le temps. Se substituerait ainsi au « res extra patrimonium », un « res omnes patrimonium » suivant l'(ad)équation suivante :

$$\text{DDH} \frac{(1 \text{ ressource} + 1 \text{ communauté} + 1 \text{ règle mutuelle})}{\text{Dialogue interculturel}} \times T$$

Car force est de constater qu'en co-produisant avec les personnes -ceux qui en sont originaires, qui résident ou qui y travaillent- des communs patrimoniaux territorialisés, évolutifs et vivants, il pourrait naître une conscience patrimoniale tant de ceux qui y habitent comme de ceux qui y séjournent plus occasionnellement, transformant un patrimoine stigmaté d'un temps passé en une ressource emblématique présente et à venir.

²⁶ RODOTA Stefano, *Il diritto di avere diritti*, Editori Laterza, Bari, 2012, p. 107. (Traduction d'Irène Favero)

Références bibliographiques :

BENHAMOU Françoise., *Economie du patrimoine culturel*, La Découverte, Coll. Repères, Paris, 2012

BOUCHARD Johanne, *Le patrimoine au regard des droits culturels : ressource vivante et dynamique*, Projet d'article pour les actes des 3èmes rencontres internationales du patrimoine culturel immatériel en Bretagne (à paraître)

CHEMETOFF Alexandre, *Patrimoine commun, leçon inaugurale de l'Ecole de Chaillot du 26 janvier 2010*, Sylvana Editoriale, Milan, 2010, p.12-80

CLEVAREC Hervé, SAEZ Guy, *Le patrimoine saisi par les associations*, La Documentation française, Paris, 2002

DI MEO Guy, *Les territoires du quotidien*, L'Harmattan, Paris, 1996

DI MEO Guy, « *Le patrimoine, un besoin social contemporain* », in *Patrimoine et Estuaires*, Actes du colloque International Blaye 5-6-7 octobre 2005, Renaissance des Cités d'Europe, éditions Confluences, Bordeaux, 2006

FAVERO Irène, « *Culture biens communs, travailler la culture par les communes et les communes par la culture* », in *Neuf essentiels pour penser la culture en commun(s)*, Culture et Démocratie, Bruxelles, 2017, p.9-40

GREFFE Xavier, *La mobilisation des actifs culturels de la France, de l'attractivité culturelle du territoire ... à la Nation culturellement créative*, Rapport de synthèse sur l'attractivité culturelle, Paris : DEPS n°1270 , 2006

GREGOIRE Henri, *Rapport sur les destructions par le vandalisme et les moyens de les réprimer*, séance du 14 fructidor, an second de la République, 1794 ; Imprimerie nationale, Les archives de la Révolution française ; 12.463. Source : Bibliothèque nationale de France, Le38-922. Mise en ligne : 15/10/2007.

GUILLOIN Vincent, SCHERER Pauline, *Culture et développement des territoires ruraux*, Travail de recherche commandé par Ipamac, Parcs naturels du Massif central, [en ligne] mis en ligne le 1^{er} janvier 2012

HEINICH Nathalie *Ce que n'est pas l'identité*, Gallimard, Le Débat, Paris, 2018

JULLIEN François, *De l'universel, de l'uniforme, du commun et du dialogue entre les cultures*, Fayard, Paris, 2008

LANDEL Pierre-Antoine, PECQUEUR Bernard, *La culture comme ressource territoriale spécifique*, [En ligne], , mis en ligne 2009, consulté le 14 février 2019.

LANDEL Pierre-Antoine, SENIL Nicolas, « *Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement* », in *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 12 | 2009, mis en ligne le 14 janvier 2009, consulté le 15 février 2019.

LEFEBVRE Henri, « *La production de l'espace* », in *Revue internationale de recherches et de synthèses sociologiques*, « *Sociologie de la connaissance, marxisme et anthropologie, l'homme et la société* », 1974, pp. 15-32

LUCAS Jean-Michel, *Culture et développement durable, il est temps d'organiser la palabre*, Irma, Paris, 2012

MICOUD André, « *Des patrimoines aux territoires durables, Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises* » in *Ethnologie française* 2004/1 (Vol.34), 2004, pp.13-22

NORA Pierre. (dir.), *Les lieux de mémoire, tome 1 La République (1984), tome 2 La Nation (1986), tome 3 Les France (1992)*, Gallimard, Bibliothèque illustrée des histoires, Paris, 1984-1992

OSTROM Elinor, « *La Gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles* », De Boeck, Paris, 2010

PETRESCU Doina, QUERRIEN Anne, PETCOU Constantin, *Agir urbain*, in *Mutitudes* 20007/4 N°31, p.11-15

POUTHIER François, « *Les ailes de saison sont-elles désirables pour le territoire et l'animation culturelle ?* » in GREFFIER Luc, *Les vacances et l'animation, espaces de pratiques et représentations sociales*, L'Harmattan, Paris, 2001

SGARD Anne, « *Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun* », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 1, n° 2 | Septembre 2010, mis en ligne le 23 septembre 2010, consulté le 01 mars 2019.

VESCHAMBRE Vincent, « *Dimension spatiale de la construction identitaire. Patrimonialisation, appropriation et marquage de l'espace* », in GRANDJEAN Pernelle (dir.), *Construction identitaire et espace*, L'Harmattan, Paris, 2009